



www.dden-fed.org

15 juillet 2021

Numéro 199

Année scolaire charnière

À bien des titres, l'année scolaire 2021-2022, à l'horizon, constitue assurément une période charnière porteuse de projets à relever, de problèmes à résoudre et de bien d'incertitudes à surmonter. S'ouvre, pour nous DDEN, un nouveau cycle quadriennal 2021-2025 pour lequel nous devons lors de notre prochain Congrès à Obernai nous questionner et réfléchir à nos missions partout en France pour nous développer y compris en terre concordataire où perdure un anachronisme ancestral, contraire à la liberté de conscience de chaque citoyen. Où est cette liberté de conscience qui concède des droits non pas à tous les citoyens mais à trois cultes institutionnellement reconnus et financés ?

Dans tous les autres départements, où la laïcité est érigée en principe constitutionnel, nos responsables doivent **renouveler et renforcer les équipes** des délégations et de l'Union, **continuer inlassablement à recruter, former les nouveaux adhérents, poursuivre et amplifier nos relations** institutionnelles avec les élus locaux et les responsables départementaux de notre tutelle Education nationale.

Nous devons dans l'incertitude des conditions sanitaires de la rentrée scolaire être au plus près de nos écoles pour, dès le 2 septembre, constater, réfléchir, proposer voire intervenir sur nos champs de compétences afférents à notre mission para-administrative au nombre desquels : la santé, l'hygiène, la sécurité, la fréquentation scolaire, les activités périscolaires, la restauration, les transports scolaires sans oublier le bâti et le mobilier scolaires. À l'heure des replis individualistes, poursuivons notre mission collective associative fédérale établie, entre autres, sur nos deux concours nationaux, « Ecoles fleuries » et « Se construire Citoyen », impactés par les contraintes sanitaires. Se trouve là, dans notre fonction officielle et nos missions associative, notre indispensable légitimité institutionnelle fédérale, auprès des pouvoirs publics, dans les actions que nous initierons ou conduirons pour mieux nous faire connaître et reconnaître dans notre engagement de « serviteurs d'idéal » au profit de notre souci permanent du bien-être et du bien-vivre des citoyennes et des citoyens en devenir.

Nous ne pouvons agir seuls, non seulement pour ne pas outrepasser nos compétences dévolues par le Code de l'Éducation mais aussi parce que nous nous inscrivons dans un projet collectif, reconnu d'utilité publique, fondé sur les principes et les valeurs des bâtisseurs de l'institution scolaire. L'environnement de l'École est fait de responsabilités partagées et reconnues par la gestion tripartite et la législation du système éducatif des organisations fédérées de parents, des syndicats du personnel d'éducation et des d'institutions avec leur administration centrale, déconcentrée ou locale.

Année politique charnière, elle aussi, pour l'engagement citoyen à valider et reconstruire dans le cadre des élections : présidentielle des 10 et 24 avril 2022 et législatives de juin 2022. Suivra un nouveau gouvernement. **Nous devons et nous ferons parvenir à tous ces candidates et candidats une « Adresse fédérale » et des interrogations, élaborées en commun,** dans lesquelles nous ne manquerons pas de revendiquer l'engagement des élus pour notre reconnaissance institutionnelle plus affirmée des DDEN et notre de Fédération afin d'asseoir, plus encore, notre fonction officielle.

Notre engagement va nécessiter des disponibilités proportionnées à nos responsabilités avec une envie sincère et inébranlable d'agir, condition essentielle à toute activité militante altruiste, surtout la nôtre au service exclusif de l'intérêt des élèves et de notre École publique laïque.

En attendant, l'heure du repos récupérateur est arrivée. Profitons-en, sans modération.

Bonnes et joyeuses vacances réparatrices.

Eddy Khaldi, 12 juillet 2021

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

MOUVEMENT AMBITION EDUCATION – Juin 2021

Pour un renouveau du service public d'Éducation : associations, mouvements pédagogiques, collectivités, syndicats... Engagé.es et responsables ensemble !

La crise sanitaire met en exergue la capacité des différents acteurs de la communauté éducative à agir conjointement au-delà des périmètres existants et des champs d'intervention habituels, pour répondre aux besoins sociaux, sanitaires, éducatifs et culturels des enfants et des jeunes. La communauté éducative dans son ensemble a assuré et assure la continuité du service public d'éducation, et attesté de ses capacités à réfléchir ensemble, dans un contexte difficile, à la meilleure collaboration éducative dans l'intérêt des enfants.



Dans un contexte où les phénomènes de repli sur soi et de rejet de l'altérité minent notre avenir commun et menacent la démocratie, dans un environnement où la frange la plus vulnérable des enfants et des adolescents est insuffisamment soutenue par un système éducatif qui ne parvient pas toujours à effacer les inégalités sociales et scolaires, les organisations signataires affirment qu'il n'y a pas de fatalité !

Au contraire, la période à venir doit être le fondement d'une nouvelle façon de concevoir l'action éducative sur notre territoire. C'est en unissant nos compétences, en renforçant des alliances éducatives respectueuses des identités de chacun que nous pouvons construire un environnement éducatif global au plus près des territoires, unis dans la diversité et la complémentarité de nos métiers et savoirs d'expérience. Situés depuis toujours leurs projets au cœur des enjeux de cohésion sociale et territoriale, de démocratie et d'équité, les signataires agissent pour que l'École, mais plus largement l'ensemble des espaces éducatifs, soient ces terrains fertiles de confiance, de vie collective, de pouvoir d'agir et de penser favorisant, par des pratiques émancipatrices, la construction d'une identité citoyenne. Dans les territoires, l'existence de véritables projets éducatifs est un enjeu central car ils favorisent la cohérence entre les dispositifs existants en appui sur un pilotage au plus près des besoins des populations.

Nous affirmons vouloir agir pour une ambition éducative commune qui a pour centre l'enfant au-delà du seul champ de la scolarité. Car si l'École est un lieu éminemment social de cohésion et de vivre-ensemble qui développe la collaboration et la solidarité, les activités de vacances et les loisirs collectifs participent eux aussi à l'éducation des enfants et des jeunes et à la lutte contre les inégalités. Ensemble, aux côtés des familles, ces différents espaces répondent à des enjeux éducatifs et sociaux communs en promouvant la mixité sociale, en agissant contre les ségrégations territoriales et résidentielles en imaginant des espaces de « faire-ensemble ».

Les défis sont nombreux !

- Agir pour que l'École de la République renoue avec ses ambitions fondatrices : passer d'une École centrée sur la fabrique des « meilleurs » à une École qui permette à tous les enfants et à tous les jeunes de se



SOMMAIRE

+ Mouvement Ambition Education – Juin 2021

+ Evaluation mi-CP : maîtrise du français

+ Enquête « Climat, violences, citoyenneté dans les écoles primaires »

+ Elections des représentants des parents au conseil d'école

+ Des nouvelles de l'ANATEEP

+ Cours d'école : Paris innove et propose...

+ Cahier des charges des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap.

+ Comment lutter contre les violences sexuelles intrafamiliales ?



préparer à faire les choix personnels, professionnels et citoyens qui jalonnent toute vie humaine.

- Militer pour un système éducatif gratuit, laïque et inclusif qui lutte contre les inégalités et accueille tous les enfants quels que soient leurs besoins.
- Promouvoir un véritable service public de l'Education favorisant les coopérations contre les concurrences et faisant barrière à la marchandisation de l'éducation.

C'est dans ce but que, nous, acteurs du champ de l'éducation, lançons cet appel à mobilisation.

Il y a urgence à faire entendre notre voix et celles des citoyens en mobilisant le plus grand nombre pour soutenir l'émergence d'une véritable politique éducative qui prennent en compte les défis d'aujourd'hui. Il y a donc urgence à ce que l'Education revienne dans le débat public, à l'échelle de tous les territoires.

Rejoindre cet appel, c'est soutenir une conception de l'action éducative fondée sur le principe de la confiance en l'autre et dans les cadres collectifs. C'est cette confiance, posée comme principe de base, qui permet à chacun, jeune ou adulte, d'oser, d'entreprendre, d'expérimenter, de se risquer dans des situations nouvelles car c'est dans les pratiques du quotidien, dans les situations d'apprentissage ou de prise de responsabilité, que s'expérimente l'exercice collectif d'une citoyenneté active.

Rejoindre cet appel, c'est prendre l'engagement de participer demain à la mise en œuvre de débats citoyens, de forums locaux, au plus près des territoires pour ouvrir des espaces de dialogues, des espaces de concertations pour construire un renouveau du service public d'éducation.

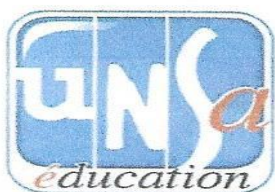
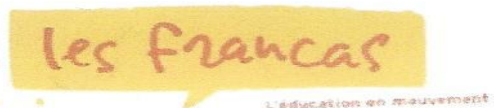
Alors, associations, mouvements pédagogiques, collectivités, syndicats, parents... Engagé.es et responsables ensemble !

2255

C'est le nombre de réponses d'écoles qui ont participé à notre enquête « Climat, violences, citoyenneté dans les écoles primaires » diligentée par notre fédération nationale.

Merci aux directrices/eurs et aux DDEN qui ont fait la démarche de les rencontrer pour qu'ils/elles participent à notre enquête.

Enquête nationale des DDEN
"La violence à l'école"



Évaluation de mi-CP : en matière de maîtrise du Français

Afin de *“mieux identifier les besoins individuels de chaque élève et apporter l'aide la plus adaptée”*, la DEPP publie une analyse des évaluations de milieu d'année scolaire en CP pour *“mesurer l'évolution des acquis des élèves dans certains domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.”* Elle précise que *“les exercices proposés aux élèves étaient strictement identiques à ceux de 2020”*, offrant ainsi la possibilité de *“comparer les résultats observés à un an d'intervalle”* et elle ajoute que cette évaluation *“revêt une importance particulière puisqu'elle autorise d'observer des résultats avant et après la période de crise sanitaire et la fermeture des écoles en 2020”*. Elle concerne plus de 800 000 élèves dans 32 000 écoles, avec une méthode *“standardisée sur support papier”*.

Ainsi, en 2021 à mi-CP, explique la DEPP, les élèves les plus en difficulté dans tous les domaines (avec des acquis fragiles ou qui rencontrent des difficultés) sont ceux issus d'éducation prioritaire. En Français par exemple, l'item *“comprendre des phrases lues par l'enseignant”* n'est maîtrisé que par 62,3% des élèves de REP+, contre 85,7 % des élèves du secteur public hors EP, soit plus de 23 points d'écart entre les deux groupes sociaux.

Concernant la maîtrise des mathématiques, près de 18 points séparent les élèves du secteur public hors EP (57,1%) de leurs condisciples issus de REP+ (39,6%) pour l'intitulé *“résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul”*.

Comparaison avec 2020, avant le confinement.

Par ailleurs, le service statistique de l'Éducation nationale *“ne constate pas de baisse entre mi-CP 2020 et mi-CP 2021”* et ce dans tous les domaines de mathématiques et de français, sauf pour la *“compréhension de phrases lues par l'enseignant”*, seul thème pour lequel la proportion d'élèves diminue (83,2% des élèves en ont une maîtrise suffisante, soit 0,5 point de moins).

Enquête nationale des DDEN “La violence à l'école”

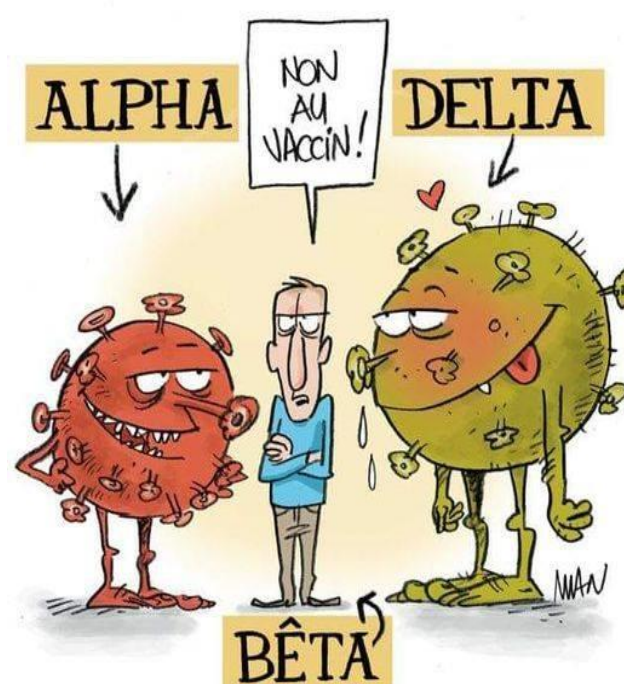


Cependant sont évoquées *“des réussites hétérogènes selon les secteurs de scolarisation”*, avec en 2021 et par rapport à 2020, *“une augmentation des écarts entre le secteur public hors éducation prioritaire et le secteur public relevant de l'éducation prioritaire”*. En effet, dans presque tous les domaines de l'évaluation de français, la proportion d'élèves du public hors EP ou du privé sous contrat ayant *“une maîtrise suffisante”* a progressé. De manière mesurée pour le privé (en moyenne plus 1 point entre mi-2020 et mi-2021) et assez spectaculaire pour le public hors EP (jusqu'à +2,5 points pour *“lire à voix haute des mots”*).

En revanche, si les élèves issus de l'EP (mais non REP+) ont tantôt faiblement progressé (+0,5 point en un an pour *“écrire des syllabes simples et complexes”*), tantôt régressé (-0,4 point pour *“connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent, discriminer des sons”*), aucune progression n'est à noter quant aux proportions d'élèves issus de REP+ ayant une *“maîtrise suffisante”* en français. Ils sont même, par exemple, 0,5 point de pourcentage d'élèves en moins à *“comprendre des phrases lues par l'enseignant”*, tendance qui se retrouve dans 7 items sur 8.

La note de la DEPP :

<https://www.education.gouv.fr/evaluations-2021-point-d-etape-cp-premiers-resultats-322673>



Enquête « Climat, violences, citoyenneté dans les écoles primaires »

Cette importante enquête de la Fédération, afférente au dossier du prochain Délégué, a été mise en ligne sur notre site Internet pour des réponses jusqu'au 6 juillet 2021.

Cette enquête se poursuivra à la rentrée scolaire entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} octobre 2021. Une synthèse sera remise à l'Education Nationale avant une conférence organisée le 3 novembre 2021 et avant notre Congrès.

Le questionnaire en ligne, qu'il vous est demandé de communiquer à la rentrée à toutes les directrices et tous les directeurs d'école de votre département, est conçu pour prendre en compte toutes les problématiques rencontrées dans l'exercice de leur fonction en 2020-2021. **Nous devons dès le 1^{er} septembre** solliciter tous nos partenaires pour nous aider à faire remplir cette enquête auprès des écoles, où nous sommes présents ou pas en tant que DDEN, de façon à obtenir un maximum de réponses pour légitimer les résultats.

La réussite de cette action dépend entièrement de nous toutes et tous. Plus le nombre de réponses sera important, plus grande en sera sa prise en compte par les responsables de notre système éducatif. Une synthèse nationale et des synthèses départementales seront transmises aux Unions pour une diffusion auprès de l'institution lors de la reprise de septembre 2021 afin de préparer la mise en place de la Délégation. Ces résultats constitueront, aussi, un des éléments pour réfléchir sur notre fonction et pour mieux nous faire connaître des membres de la communauté éducative et ainsi nous faire, encore plus, reconnaître des institutions.

Enquête sur le site Internet Fédération : <https://forms.gle/nwagbEgF6bSRRGDn7>

Élections des représentants des parents au Conseil d'école

La circulaire : MENE2118127N, Note de service du 24-6-2021, fixe le calendrier des élections des représentants des parents au conseil d'école. **BO n°26 du 1^{er} juillet 2021**

Pour l'année scolaire 2021-2022, les élections se tiendront :

- le vendredi 8 octobre 2021 ou le samedi 9 octobre 2021 ;

Dans le premier degré, le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du **directeur d'école, après consultation du conseil d'école.**

Nous vous rappelons que le DDEN est membre de la commission d'organisation des élections.

Le texte de la circulaire :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo26/MENE2118127N.htm>



Des nouvelles de l'ANATEEP

Les transports scolaires font partie des missions du DDEN.

L'ANATEEP est une association qui accompagne tous les intervenants. La Fédération des DDEN est adhérente à l'ANATEEP.

A ce titre, elle reçoit la revue « Transports scolaires » et la revue « l'Officiel » produites par l'association en version « papier » et en version numérique.

Pour vous faire connaître ces publications, nous vous proposons exceptionnellement deux liens ci-dessous : [LA REVUE "Transports scolaires" n°214 en PDF](#) [L'OFFICIEL de juillet 2021](#)

Ces revues sont téléchargées régulièrement sur l'intranet du site DDEN. Nous vous rappelons que tout adhérent peut demander un accès à l'intranet. Ainsi vous saurez tout sur l'actualité des transports scolaires soumis aux directives COVID.

Merci de participer à l'enquête avec toutes les écoles du département dès le 1^{er} septembre

94^e CONGRÈS NATIONAL de l'Association Générale
des Enseignants des Ecoles et classes Maternelles publiques



et 100 ans après...
l'école change,
changeons l'école !

Quels espaces, quels aménagements, quelles postures
pour développer le bien-être des enfants et des enseignants
et favoriser les apprentissages à l'école maternelle ?

4 5 6 juillet 2021

PARC DES LOISIRS ROGER-MENU - EPERNAY



Les DDEN présents au 94^{ème} Congrès national des AGEEM 2021 à Epernay

L'Association Générale des Enseignants des Ecoles et classes Maternelles (AGEEM) a tenu son 94^{ème} Congrès national du 5 au 7 juillet à Epernay avec comme slogan :

**« L'AGEEM a 100 ans et 100 ans après
l'école change, changeons l'école »**

Quels espaces, quels aménagements, quelles postures pour développer le bien-être des enfants et des enseignants et favoriser les apprentissages à l'école maternelle ? »

Depuis sa création en 1921 par une institutrice, Madame Le Saint, l'AGEEM s'est donné comme mission :

- d'étudier toutes questions d'ordre pédagogique en vue du progrès et du perfectionnement de l'éducation dans les écoles maternelles publiques en dehors de toute tendance d'ordre politique ou confessionnel,
- de défendre et promouvoir les droits et intérêts généraux des enfants et classes maternelles publiques en même temps que ceux de l'équipe éducative ».

Elle est présente sur tout le territoire. Elle se compose d'un conseil d'administration national de 25 personnes représentant les Académies, d'un Bureau national de 8 personnes présidé par Maryse Chrétien, a un représentant dans chaque Académie, une section départementale dans chaque département et des adhérents à l'étranger.

Le Congrès de l'AGEEM : c'est aussi près de 1000 participants venus de tout le territoire. C'est aussi un temps privilégié où l'AGEEM a accueilli ses partenaires : associations partenaires de l'École tels les DDEN, syndicats, mutuelles, mais aussi des éditeurs, créateurs, monde de l'Éducation, de la culture, de la communication....

Le stand de la Fédération des DDEN, jouxtant l'auditorium a été tenu par des DDEN marnais et leur présidente.

Le 94^{ème} Congrès, c'était aussi 10 conférences, 56 expositions pédagogiques, 29 agoras, 20 associations partenaires, 70 éditeurs et fournisseurs de matériel pédagogique, 1 séminaire IEN maternelle....

Le 95^{ème} Congrès national se tiendra à Boulazac du 6 au 9 juillet 2022 avec pour thème :

**« De l'enfant d'aujourd'hui à l'adulte de demain :
VIVE le temps de l'école maternelle ! »**

Chantal **DETREZ**, Présidente de l'UD DDEN 51.



PARIS INNOVE ET PROPOSE

Appel à candidatures : propositions d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes les samedis



Cet appel à candidatures vise à faire émerger des projets d'utilisation de la cinquantaine de cours d'école et de collège ouvertes chaque samedi depuis le 15 mai. Vous pouvez déposer un dossier jusqu'au 16 juillet 2021.

Contexte

Dans le cadre de [la Ville du quart d'heure](#), la Ville de Paris souhaite faire de l'école la capitale du quartier. Dans cette optique, elle rend accessible des cours d'école et de collège à tous les Parisiennes et Parisiens le samedi toute la journée, afin de leur permettre, à proximité de chez eux, d'accéder à un espace apaisé et de respiration dans lequel on peut venir pratiquer des activités (culturelles, ludiques, sportives...), ou tout simplement flâner ou venir se rafraîchir lorsqu'il y aura des périodes de canicule.

Cette offre contribue à **renforcer les rencontres entre les Parisiens ainsi qu'avec les associations et favorise les solidarités de quartier et la convivialité.**

Depuis le 23 janvier 2021, l'expérimentation de ce projet a débuté dans 12 cours. Le dispositif s'est élargi à une cinquantaine de cours depuis le 15 mai.

Les premiers retours d'expérience montrent le rôle important de la présence d'animations au sein des cours ouvertes et qui ont été variées (théâtre, boxe, yoga, jeux, concerts, etc.). C'est pourquoi, la Ville de Paris lance un appel à candidatures pour l'occupation de ces **48 cours réparties sur l'ensemble du territoire parisien.**

Ces nouveaux espaces de rencontre donnent également aux associations l'opportunité de pouvoir se faire connaître des habitants de leur quartier et de l'animer.

La mise en œuvre des projets est souhaitée à compter du samedi 18 septembre 2021, et pourra se dérouler jusqu'au samedi 18 décembre 2021.

Pour faciliter l'accès de toutes et tous à ces activités, **leur gratuité devra être garantie** et l'activité proposée ne devra pas utiliser l'intégralité de la cour pour permettre de maintenir un usage libre des espaces non utilisés.

La Ville de Paris met à disposition des associations l'utilisation de la cour à titre gracieux et prend en charge le gardiennage et le nettoyage de la cour. Une prise en charge ponctuelle des frais matériels pourra être envisagée dans certains cas, mais **les dossiers ne demandant pas de contrepartie financière seront privilégiés.**

Plus de renseignements :

<https://www.paris.fr/pages/appel-a-projets-developpement-d-activites-dans-les-cours-d-ecole-et-college-ouvertes-les-samedis-17063>



Cahier des charges des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap

Source : <https://www.idcite.com>

La loi pour une école de la confiance du 18 juillet 2019 s'engage à renforcer les mesures pour la scolarité inclusive des élèves en situation de handicap. A cet effet, elle approfondit les dispositions relatives à la coopération entre les acteurs et invite tout particulièrement les établissements et services médico-sociaux (ESMS) à mettre à disposition leur expertise au service de la communauté éducative.

Dans ce cadre, il a été décidé de conforter les équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (EMAS) et d'assurer leur déploiement sur l'ensemble du territoire, afin d'accroître la mobilisation des ressources existantes sur un territoire au bénéfice des parcours de scolarisation des jeunes en situation de handicap.

L'objectif est que l'ensemble des établissements scolaires ait la possibilité de faire appel à une équipe mobile d'appui le plus rapidement possible, avec l'objectif de la rentrée scolaire 2021.

La présente circulaire diffuse le cahier des charges des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation.

Pour aller plus loin :

CIRCULAIRE N° DGCS/SD3B/2021/109 .

NOR : SSAA2116183C - 2021-05-26

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIÈRE

Comment lutter contre les violences sexuelles intrafamiliales ?

L'Éducation nationale, la Santé, le périscolaire, la Justice, les Départements doivent travailler ensemble pour cerner ce problème. **"Renforcer le partenariat entre l'Éducation nationale et les structures de soins, notamment avec les services de pédiatrie et de pédopsychiatrie"**, c'est l'une des actions prévues par le groupe de travail interministériel *"pour la prévention et la lutte contre les violences sexuelles intrafamiliales"*, mis en place au mois de février dernier par Jean-Michel Blanquer (Éducation nationale) et Adrien Taquet (secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles).

La plupart des actions prévues concernent les acteurs de l'éducation. Il s'agit notamment de **"renforcer le cadre réglementaire des visites médicales et de dépistage obligatoires"** et de **"développer l'attractivité de la médecine scolaire"**. Tous les médecins, psychologues, infirmiers verraient leur formation renforcée *"sur l'ensemble des dimensions relatives aux violences sexuelles"*, les infirmiers de l'Éducation nationale se verraient proposer une actualisation régulière de (leurs) connaissances" sur le sujet.

Serait par ailleurs inscrits au **"plan national de formation des personnels de l'Éducation nationale, un séminaire en éducation à la sexualité"** *"intégrant la problématique des violences intrafamiliales"* et dans chaque plan académique des formations au *"repérage des élèves victimes"*. Des vademécums **d'éducation à la sexualité** permettraient aux enseignants *"de proposer des séances pédagogiques adaptées au degré de maturité des élèves"*.

Un autre Vademecum serait *"dédié aux violences sexuelles intrafamiliales"* et *"diffusé à l'ensemble des partenaires ministériels ou associatifs de l'Éducation nationale"*. Serait publiée une liste des **associations spécialisées en protection de l'enfance**, agréées pour intervenir en milieu scolaire. Une fiche *"présentant les processus d'information préoccupante et de signalement aux procureurs"* serait diffusée aux *"partenaires péri et extra-scolaires"*. Des protocoles *"Parquet - Éducation nationale - Département"* seraient mis en place autour des *"informations préoccupantes"*, avec *"une boîte à outils de bonnes pratiques"*.

Le groupe de travail préconise encore d'« **enrichir le site de la mallette des parents** par des ressources de sensibilisation en direction des familles sur l'éducation à la sexualité et la prévention des violences sexuelles". Il préconise également de *"renforcer la recherche, y compris en lien avec le milieu scolaire"*.